CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

Entre les soussignes :
- BASIC, entreprise dont la dénomination sociale est Bureau Satori SAS, sise au 18 rue de Trévise 75009 Paris, numéro SIREN 539568279 ci-après dénommé "organisme dispensant la formation"
(Nom, prénom et adresse du cocontractant, ci-après dénommé « le/la stagiaire »)
À renvoyer signé en double exemplaire à <u>courrier@basic.coop</u> ou à BASIC, Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès humain, 38, rue Saint-Sabin – 75011 Paris
Article 1 : Objet
En exécution du présent contrat, l'organisme dispensant la formation s'engage à organiser

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

avec la boussole de durabilité ».

o L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formation prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail ;

l'action de formation intitulée « Piloter la transition du système alimentaire de son territoire

- o Elle a pour objectif de s'approprier la boussole de durabilité, comprendre comment l'utiliser dans le cadre du pilotage d'une démarche de transition du système alimentaire et s'initier à l'utilisation de la boussole de durabilité pour identifier les enjeux de durabilité sur son territoire;
- o À l'issue de la formation, une attestation sera délivrée au/à la stagiaire ;
- o Sa durée est fixée à sept heures (de 9h à 17h, avec une pause d'une heure pour déjeuner) ;
- o Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat ;

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire pour suivre la formation

Avoir un premier niveau de connaissance de la production agricole, agroalimentaire ou encore de la consommation alimentaire, en général et/ou de son territoire.

Article 4: Organisation de l'action de formation

o L'action de formation aura lieu le 27 novembre 2025 à la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès humain, 38, rue Saint-Sabin 75011 Paris de 9h à 17h.

o Les formatrices seront Camille Brillion et Léa Clément, diplômées d'AgroParisTech et responsables de projets au sein du pôle Territoires du BASIC.

o Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée sont les suivantes : La formation se déroule dans une salle de la Fondation Charles Léopold Mayer équipée d'un vidéoprojecteur permettant la diffusion des éléments pédagogiques (présentation des enjeux du système alimentaire, démonstration de l'outil de diagnostic Sista, etc.). Les stagiaires bénéficient d'un accès à Internet. Ils doivent toutefois se munir de leur propre ordinateur afin de pouvoir utiliser l'outil en ligne Sista, auquel un accès leur sera fourni le temps de la formation. La journée commencera par un café et des croissants. La salle se situe à proximité d'une cafetière et d'une théière, d'un point d'eau et de toilettes.

Article 5 : Délai de rétractation

À compter de la date de signature du présent contrat, le/la stagiaire dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour se rétracter.

Le/la stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme dispensant la formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du/de la stagiaire.

Article 6 : Modalités de paiement

o Le prix de l'action de formation est fixé à 416,67 euros HT + 83,33 euros de TVA soit 500 € TTC

o Le/la stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné dès la fin du délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat. Le paiement s'effectue par virement bancaire sur le compte suivant :

IBAN: FR76 1020 7001 2921 2174 9808 683 BIC: 00129

Article 7 : Conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme dispensant la formation ou de l'abandon du stage par le/la stagiaire pour un autre motif que la force majeure¹ dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

Remboursement à 100% en cas d'annulation du fait de l'organisme ; en cas d'annulation par le/la stagiaire : remboursement à 100% si l'annulation a lieu au moins un mois avant la formation, remboursement à 50% si l'annulation a lieu entre deux jours et un mois avant et aucun remboursement si l'annulation a lieu moins de 48 heures avant.

Si le/la stagiaire ne peut pas suivre la formation par suite de force majeure¹ dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 8 : Cas de différend

Si une constatation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le litige relèvera de la compétence des tribunaux compétents de Paris.

Fait en double exemplaire, à	le
Pour le/la stagiaire	Pour l'organisme
(nom et qualité du signataire)	(nom et qualité du signataire)

¹ Les cas de force majeure concernés sont : un problème de santé grave, le décès d'un proche (ascendant ou descendant de 1^{er} niveau), une interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement, le refus de l'employeur du congé préalablement autorisé pour raison de service, une perte d'emploi entre l'inscription et la date prévue de la formation.



Piloter la transition du système alimentaire de son territoire avec la boussole de durabilité



Contexte de la formation

Ces dernières décennies, on assiste au niveau national à une prise de conscience croissante des impacts du système alimentaire actuel sur la société et de la nécessité de changer de modèle. En effet, le phénomène d'éloignement entre les bassins de consommation et d'approvisionnement en produits agricoles et alimentaires s'amplifie. Les intermédiaires se multiplient et le manque de transparence sur les conditions de production augmente. Ces manifestations sont à l'origine de problématiques écologiques et sociales qui ne cessent de progresser : changement climatique, pollutions, maladies chroniques, sous-rémunération des agriculteurs et agricultrices et plus globalement des travailleurs et travailleuses, érosion de l'emploi, etc.

En réaction, en France, les pouvoirs publics ont commencé à développer, depuis plus de 10 ans, des stratégies ayant pour objectif de répondre aux défis environnementaux et sociaux, ainsi qu'aux attentes des citoyens en termes d'amélioration de leur alimentation.

Au niveau local, ces initiatives ont notamment pris la forme de projets alimentaires territoriaux (PAT). Ces PAT partagent l'ambition de mettre en place, à l'échelle locale, une gouvernance partagée et des dynamiques participatives entre les acteurs des filières, les élus et les consommateurs, dans le but d'appréhender l'alimentation dans sa globalité et de répondre aux enjeux qu'elle pose sur la société comme sur l'environnement.

Les territoires ont besoin d'outils et de méthodes pour construire une vision systémique et partagée de leur système alimentaire, identifier les points de blocage et se fixer des ambitions communes.

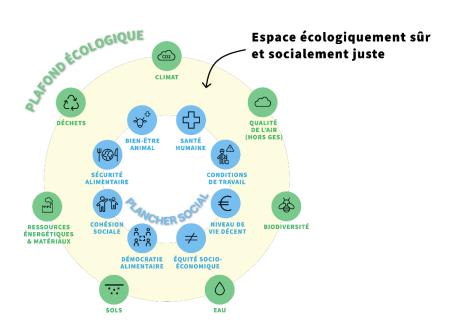
La boussole de durabilité que le BASIC propose d'utiliser lors de cette formation permet de fournir une représentation systémique et la plus complète possible – en l'état des connaissances actuellement disponibles – des problématiques de durabilité de l'alimentation et de leurs principales causes. Elle adopte la métaphore visuelle du « donut » associée à la théorie du même nom¹. Elle est constituée de deux éléments :

• Un cercle extérieur qui représente le plafond environnemental à ne pas dépasser pour garantir la stabilité du système Terre et donc son hospitalité pour les espèces qui y vivent. Il prend la forme de sept capitaux principaux à préserver, entretenir et renforcer : le climat, la qualité de l'air, la biodiversité, la ressource en eau (qualité et quantité disponible), les sols (qualité et quantité disponible), la disponibilité des ressources non renouvelables et la capacité des écosystèmes à assimiler les déchets générés par le système alimentaire.

 $^{^{1}}$ K. Raworth, Doughnut Economics. Seven Ways to Think Like a 21st-Century Economist, 2017

• Un cercle intérieur qui représente le plancher des droits fondamentaux devant être respectés et exercés pour assurer une vie digne et décente pour toutes et tous. Il est fondé sur les conventions faisant consensus parmi les États (Déclaration universelle des droits de l'homme, conventions fondamentales de l'OIT, Objectifs de développement durable des Nations unies...). On y trouve donc, en lien avec le système alimentaire, les capitaux socioéconomiques suivants : la bonne santé (consommateurs, agriculteurs, travailleurs, riverains...), les bonnes conditions de travail et les droits associés, l'atteinte d'un revenu décent, la baisse des inégalités (équité), la cohésion sociale, la sécurité alimentaire (personnelle et collective) et la démocratie alimentaire. Afin de dépasser une vision uniquement anthropocentrée, nous avons inclus le bien-être animal dans ce cercle intérieur, suivant en cela la Déclaration mondiale de l'UICN sur l'état de droit environnemental.

La boussole de durabilité peut être illustrée de la manière suivante :



Boussole de durabilité de l'alimentation, Source : BASIC

Cette boussole permet de disposer d'un **référentiel partagé** pour décrire les enjeux environnementaux et socio-économiques de chaque territoire français, les objectifs prospectifs qu'il se fixe en la matière, et les potentiels impacts de son plan d'action sur la durabilité.

Elle permet d'identifier la hauteur des défis à relever par les territoires pour assurer que leur système alimentaire se hisse ou reste dans la zone de durabilité de la boussole, c'est-à-dire à la fois en dessous du plafond environnemental et au-dessus du plancher socio-économique.

Cette formation propose une introduction à l'utilisation de la boussole pour identifier les enjeux de durabilité sur un territoire et pour identifier le potentiel d'impact des actions mises en œuvre sur un territoire sur ces mêmes enjeux de durabilité, dans la perspective d'une démarche de suiviévaluation.

Objectifs

- → S'approprier la boussole de durabilité
- → Comprendre comment l'utiliser dans le cadre du pilotage d'une démarche de transition du système alimentaire
- → S'initier à l'utilisation de la boussole de durabilité pour identifier les enjeux de durabilité sur son territoire

La formatrice

Camille Brillion

Diplômée d'AgroParisTech, Camille Brillion est responsable de projets au sein du pôle Territoires du BASIC. Elle a travaillé pendant 5 ans auprès d'une union d'éleveurs de viande issue de l'agriculture biologique, UNEBIO, fonctionnant comme une coopérative. Camille a animé des associations d'éleveurs et organisé des commissions filières pour les accompagner afin de leur garantir une rémunération juste et stable dans le temps. Au contact des éleveurs, des organisations professionnelles agricoles, des membres des interprofessions, elle a développé une expertise du secteur et des filières agricoles françaises et plus particulièrement celles de l'agriculture biologique.

ou

Léa Clément

Diplômée d'AgroParisTech, Léa Clément est responsable de projets au sein du pôle Territoires du BASIC. Ayant complété sa formation d'ingénieure par une formation en sociologie, elle a d'abord travaillé sur la mise en œuvre des politiques publiques de la précarité alimentaire au ministère des Solidarités et de la Santé. Elle a ensuite réalisé deux mémoires, le premier sur la place de la question viticole dans les projets alimentaires de territoires, le second sur l'implication des opérateurs économiques dans les systèmes alimentaires territorialisés. Elle a ainsi appris à connaitre les réseaux d'acteurs publics et privés qui maillent les territoires et les freins et leviers à leur communication.

Public

Élu·es, chargé·es de mission, membres de l'administration générale.

Prérequis

Avoir un PAT sur son territoire ou en avoir un en projet.

Durée de la formation

Une matinée pour les élu·es

La matinée + l'après-midi pour les chargé·es de mission

Tarif

250 euros TTC par personne pour la matinée.

500 euros TTC par personne pour la journée complète.

Programme

La matinée sera consacrée à la présentation de ce que permet l'utilisation de la boussole pour le pilotage de la transition alimentaire :

- Nous présenterons cet outil, son origine et les évolutions qu'y a apportées le BASIC.
- Nous passerons en revue les 15 enjeux de durabilité et la manière dont ils sont liés.
- Nous analyserons des exemples d'actions et les enjeux sur lesquels ces actions ont un effet.
- Nous verrons les coûts des impacts pour les enjeux de la boussole dont les données sont disponibles.
- Nous montrerons ce que peuvent faire les collectivités pour répondre à chacun de ces enjeux.

L'après-midi sera consacré à l'analyse pratique d'une série d'indicateurs clés pour :

- documenter les enjeux de durabilité sociaux et écologiques du système alimentaire de son territoire,
- identifier des indicateurs de suivi pour instruire dans le temps l'effet des actions mises en œuvre.

À propos de nous



Créé en 2013, le BASIC est une coopérative (SCIC) spécialisée dans l'analyse des impacts des modes de production et de consommation sur la société et l'environnement, en particulier dans l'alimentation et l'agriculture.

Ses activités reposent sur trois leviers d'action complémentaires :

- développer un cadre et des outils d'analyse innovants,
- contribuer à la sensibilisation des citoyens et des décideurs sur les enjeux sociétaux,
- outiller les institutions et les acteurs des territoires et des filières.

38, rue Saint-Sabin – 75011 Paris

Site internet: basic.coop

courrier@basic.coop

+33 1 43 14 75 84

Inscrivez-vous à la newsletter du BASIC

et <u>suivez-nous sur LinkedIn</u>